



REGLEMENT

SHIMANO PREDATOR CUP

1. PRESENTATION DE LA SHIMANO PREDATOR CUP

La SHIMANO PREDATOR CUP est une manifestation conviviale réservée aux **Float tube par équipe de 2**.

Le règlement est de 50 euros par équipe. Il y a 50 pêcheurs maximum en 2023, soit 25 équipes de 2 pêcheurs.

Le classement s'effectue à la fin de l'épreuve organisée par la Fédération de Pêche de la Gironde et la marque SHIMANO.

Le port du **gilet de sauvetage est obligatoire** durant toute la durée de l'épreuve.

En signant son inscription, le compétiteur atteste avoir pris connaissance du présent règlement, et dégage les organisateurs de toutes responsabilités. Il renonce également à son **droit à l'image** lors de cet événement.

Chaque compétiteur viendra avec son matériel de pêche personnel y compris gilet de sauvetage.

2. CONDITIONS POUR PARTICIPER A L'EPREUVE

Tout participant doit posséder une **carte de pêche valide**, respecter la réglementation en vigueur en matière de pêche et les autres utilisateurs du plan d'eau.

Les compétiteurs devront envoyer la feuille d'inscription entièrement complétée (de façon lisible) et signée, accompagnée d'un chèque du montant de l'inscription par équipe (50 euros) libellé à l'ordre de l'organisateur dans le délai imposé par celui-ci. Ces documents seront à retourner avec l'autorisation de droit à l'image complétée et signée et une copie de la carte de pêche valide.

Les inscriptions se font dans la limite des 50 places disponibles, sur la règle du premier inscrit/premier servi.

Les concurrents mineurs doivent joindre à leur fiche d'inscription une autorisation parentale signée.

Un dossier envoyé incomplet à l'organisateur ne sera pas pris en compte.



3. MATERIEL ET PRATIQUE DE LA PECHE

Gilet de sauvetage obligatoire, porté sur les vêtements tout au long de l'épreuve.

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. Tout **appât naturel**, vivant ou non, est **formellement interdit**. La pêche à la mouche sous toutes ses formes est interdite.

Chaque compétiteur peut embarquer autant de cannes qu'il le souhaite, mais il ne pourra pêcher qu'avec une seule canne à la fois.

Une canne peut être équipée de 2 leurres mais il ne peut pas y avoir plus de 2 hameçons sur la même ligne (1 hameçon triple = 1 hameçon)

Epuisette et bourriches flottantes obligatoires.

Les échosondeurs, GPS et les marqueurs de poste sont autorisés.

Les déplacements se feront uniquement à l'aide de **propulsion humaine** : les palmes et les rames sont autorisées. Les moteurs et tous autres moyens de propulsion électrique sont interdits.

Les déplacements à pieds sur la berge ou en wadding sont interdits.

Les pinces type fish-grip, les gaffes, les bourriches et épuisettes métalliques sont interdites.

Les échanges de matériel entre concurrents sont interdits.

Les compétiteurs doivent absolument rester assis sur leur Float tube durant toute la durée de l'épreuve.

4. BRIEFING

En préambule de l'épreuve, les organisateurs préciseront :

- ✓ Les règles de sécurité
- ✓ Les limites de la zone de pêche
- ✓ Les points de départ et d'arrivée
- ✓ Les horaires de début et de fin de l'épreuve (**5 h de compétition**)
- ✓ Les poissons et les tailles de capture pris en compte

Ils remettront également une « fiche de capture » à chaque participant ainsi qu'une « feuille de relevé » aux commissaires.



5. POISSONS ET CLASSEMENT DE L'OPEN

Taille de capture :

POISSONS	TAILLES MINIMALES	POINTS
Brochet	60 cm (taille légale)	600 pts
Sandre	50 cm (taille légale)	500 pts
Black Bass	40 cm (taille légale)	400 pts
Silure	100 cm (coef. 0,5)	500 pts
Perche	20 cm	200 pts
Chevesne	30 cm	300 pts
Barbeau	30 cm	300 pts

Chaque équipe peut présenter le nombre de poissons qu'elle désire mais **seuls ses 5 plus longs poissons toutes espèces confondues seront comptabilisés pour l'épreuve. Un compétiteur qui ne prendra pas de poisson maillé sur l'épreuve sera considéré comme non classé (N-C)**

Un poisson mort ou qui ne repartirait pas, ne sera pas comptabilisé.

La mesure s'effectue bouche fermée jusqu'au bout le plus long de la queue.

Il est recommandé aux organisateurs de fournir aux commissaires des outils de mesure fiables et identiques. Seuls les commissaires sont autorisés à effectuer la mesure.

Exemple :

Un compétiteur attrape un brochet de 76cm, un silure de 110cm, et une perche de 18cm.

- ✓ Brochet 760 mm = 760 pts
- ✓ Silure 1100 mm = 550 pts (coef. 0,5 : c'est-à-dire $1100/2=550$ pts)
- ✓ Perche 180 mm = 0 pt (en dessous de la maille)

Un compétiteur a le droit de revenir sur la berge pour effectuer la mesure d'un silure, en compagnie d'un commissaire mais il ne peut y finir le combat. Le compétiteur doit arriver sur la berge avec le silure à la main.

Les équipes qui auront le total le plus important l'emporte. En cas d'égalité aux nombres de points c'est l'équipe qui aura pris le plus gros poisson qui gagne. Si l'égalité persiste, les équipes seront déclarées alors exæquo.

6. EXCLUSION ET ANNULATION D'UNE MANCHE

- ✓ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (intempéries, crise sanitaire, par exemple).
- ✓ En cas de non-respect d'une des règles de sécurité ou en cas d'impayé, l'organisateur se réserve le droit d'exclure une équipe.
- ✓ Tout trouble quel qu'il soit entraînera l'expulsion de l'épreuve.



- ✓ Tous les problèmes ou litiges durant le déroulement de l'épreuve seront portés immédiatement à la connaissance du Président.
- ✓ Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, bris ou vol de matériel ainsi que tous faits délictueux de la part d'un participant de la SHIMANO PREDATOR CUP.
- ✓ Aucun remboursement de l'inscription ne sera accordé aux participants :
 - Quittant de leur propre initiative la compétition en cours
 - En cas d'annulation de l'inscription un mois avant le déroulement de l'épreuve (sauf cas de force majeure dûment justifiée).